

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet de Gestion Centralisée de l'Espace Public (CREM) - Demandes de subventions

Monsieur Gervais, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La récente constitution en Communauté Urbaine a considérablement augmenté le nombre d'équipements à gérer ainsi que le périmètre d'intervention des équipes et des prestataires.

Afin de faciliter la gestion de l'espace public, le Grand Dijon et la Ville de Dijon ont souhaité mettre en œuvre un projet d'envergure en créant un poste de commandement unique et partagé avec l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine afin de rationaliser, d'optimiser et de mutualiser la majorité des équipements techniques présents sur le territoire de la Communauté urbaine.

Ce poste de commandement remplacera les six postes de contrôle ou centres d'informations actuels (PC Sécurité, PC Police Municipale, Centre de Supervision Urbaine, PC Circulation, Allo Mairie, PC neige).

La mise en place de ce poste de commandement et d'une gestion centralisée de l'espace public est la première étape qui permettra de développer un projet de Ville et de Communauté Urbaine intelligentes sur le territoire et de proposer aux habitants de nouveaux services publics s'appuyant sur le numérique.

Ce projet a pour objectif de remédier à la trop grande hétérogénéité des contrats d'entretien desdits équipements, à l'existence d'un nombre excessif de postes de commandement non coordonnés et inadaptés ou encore à l'absence d'outils communs de signalement et de gestion d'intervention afin :

- d'optimiser la supervision de tous les équipements terrain de la Communauté Urbaine ;
- d'améliorer la coordination et l'efficacité des interventions à l'échelle de la Communauté Urbaine ;
- de rassembler les moyens humains en période de crise ;
- d'optimiser la gestion et le suivi des différents contrats.

Cette gestion centralisée se traduira par :

- la collecte, la centralisation et le traitement des informations en un seul et même point ;
- le regroupement en un contrat global sur performances des trop nombreux contrats existants ;
- la mise en place d'outils communs d'exploitation pour tirer le meilleur parti des équipements terrain.

Une consultation est en cours afin de contractualiser sur performances et sur du long terme (12 ans) avec un titulaire dans le cadre d'un marché public de Conception, Réalisation, Exploitation/Maintenance (CREM) pour les investissements, l'exploitation et la maintenance des équipements terrains et des outils communs entrant dans le périmètre prévisionnel du projet ci-après :

- la création du poste de commandement centralisé (hors bâtiment) et ses outils communs de supervision, de gestion des interventions, de centralisation et traitement des données, de gestion de crise ;
- l'éclairage public ;
- les carrefours à feux ;
- les bornes d'accès au centre ville ;
- la vidéoprotection ;
- la gestion centralisée des systèmes de détection incendie, d'anti-intrusion et de contrôle d'accès des bâtiments VD/GD ;
- les Journaux Électroniques d'Information (JEI) ;
- le Réseau Fibre Optique et les infrastructures de radiocommunication sur les 24 communes ;
- la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) et la gestion des stocks ;
- les interfaces avec le SIG, le portail MyDijon, le portail téléphonique Allo Mairie ;
- la géolocalisation des véhicules ;
- la collecte et l'administration des données intégrant celles des délégataires (Divia, Ordures ménagères, etc).

Ce projet est essentiel et structurant pour :

- réaliser des économies d'énergie significatives : les améliorations techniques de l'éclairage public et son optimisation en fonction des usages permettront de réduire d'au moins 20% notre consommation d'énergie tout en éclairant mieux et en assurant la sécurité des habitants, l'économie pouvant atteindre 50% en accélérant les investissements.

A titre comparatif, la consommation actuelle de l'éclairage public des 24 communes est équivalente à la consommation de 10 000 foyers.

- améliorer la sûreté/sécurité de l'espace public : le futur PC sera sous la responsabilité opérationnelle de la Police Municipale qui supervisera et coordonnera les actions.

En cas d'événement majeur et notamment de déclenchement du Plan communal de sauvegarde, une salle de crise disposera de toutes les technologies d'information, d'aide à la décision et de communication.

Un mur d'images permettra de visionner aussi bien les images des caméras que la cartographie dynamique du territoire ayant une vision en temps réel de la position de nos véhicules sur le terrain, de l'état de fonctionnement de nos équipements, des conditions de circulation, etc. Un système radio permettra de communiquer de manière rapide, performante et sécuritaire entre la cellule de crise et les personnes sur le terrain en s'affranchissant des problèmes d'encombrement du réseau GSM.

Concernant la vidéoprotection, envisager l'ajout de caméras n'est efficace que si les images sont analysées. La centralisation et l'homogénéisation des images permettront de développer des outils

d'analyse d'images (détection automatiquement d'attroupement, reconnaissance de plaques, etc.) rendant celle-ci plus efficace.

- développer l'économie numérique : des données fiables issues de nos équipements terrains et de nos délégataires pourront être mises à disposition du monde de l'économie numérique déjà présent sur le territoire. Ces données permettront le développement de nombreux applicatifs utiles aux citoyens, commerçants, touristes, entreprises, etc. et stimuleront donc les idées innovantes (start-up, incubateurs, etc.). Par exemple, des applications mobiles permettront au citoyen d'envoyer directement un signalement en quelques secondes. L'application sera connectée avec les logiciels métiers que ce soit concernant l'enlèvement des encombrants, des graffitis, la réparation de l'éclairage public, etc. Ils seront en retour informés de l'état d'avancement de leurs demandes. Lorsque les anomalies ne concernent pas l'espace public, elles seront transmises directement aux gestionnaires concernés (bailleurs sociaux, SNCF, APRR, DIR, etc.).

Le choix que font la Ville et la Communauté Urbaine est unique. Les développeurs ont besoin de données pour développer de nouveaux applicatifs, c'est ce qui justifie la nécessité d'ouvrir l'accès aux données (open data). Ce qui fait l'originalité et la performance de la solution dijonnaise est que ces données sont produites comme résultat d'une exploitation, issues de la « vraie vie », donc d'un haut niveau de fiabilité. Dijon deviendra ainsi un territoire attractif pour les développeurs de solutions applicatives innovantes utiles aux citoyens et au développement économique de la région.

En termes d'échéances : l'avis d'appel à candidature a été publié le 17 juillet 2015 ;
Quatre candidats ont répondu, à savoir : Bouygues Énergie, Vinci Énergie, Engie Ineo, Eiffage Énergie.

En mars 2016, les candidats ont remis leurs offres initiales.

La notification du contrat pourrait intervenir au printemps 2017 et la mise en service du nouveau poste de commandement communautaire au printemps 2018.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées auprès de la Région Bourgogne, mais aussi auprès des autres financeurs potentiels dont l'État et l'Europe, ainsi que tout organisme public ou privé susceptible d'apporter son concours ;

2 - m'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ